



## remorquage d'un vehicule accidenté, paiement de la facture

Par **skwals**, le **20/06/2012** à **18:40**

Bonjour,

Mon amie a eu un accident de la route avec un tiers. Les deux véhicules étaient sur la chaussée car il fallait rétablir au plus vite la circulation.

Un véhicule de remorquage imposé a été dépêché sur place pour enlever le véhicule de mon amie car elle a été transportée d'urgence à l'hôpital.

Sachant que le véhicule de mon amie est assurée tous risque avec assistance panne à 0 km. Est-ce que le paiement de la facture de remorquage reste à la charge de l'assurance ou à sa charge?

Par **seb544**, le **20/06/2012** à **21:38**

bonsoir

tout d'abord je vous souhaite que votre amie se rétablisse vite.

la façon la plus simple d'avoir la réponse est d'étudier minutieusement les clauses du contrat d'assurance car le terme tous risque est extrêmement vague et diffère d'un contrat à un autre.

Si le remorquage est à la charge de l'assurance, il faudra éventuellement avancer les frais.

le terme tous risque étant pour ma part un attrape-... seule l'étude des clauses pourra vous amener une réponse fiable

cordialement

Par **janus2fr**, le **21/06/2012** à **07:22**

Bonjour seb544,

Ici, ce n'est pas le fait d'être assuré tout-risque qui a de l'importance, mais celui d'avoir une assistance 0km pour skwals (je pense). L'un est indépendant de l'autre.

Mais là aussi, il faut regarder le contrat de cette assistance, car il est très probable qu'elle ne prenne en charge que si vous la prévenez avant de faire remorquer le véhicule et si vous faites appel au remorqueur qu'elle vous préconise.